

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1976-1977

Annexe au procès-verbal de la séance du 23 novembre 1976.

AVIS

PRÉSENTÉ

*au nom de la Commission des Affaires étrangères, de la Défense
et des Forces armées (1), sur le projet de loi de finances
pour 1977, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.*

TOME II

Affaires étrangères.

RELATIONS CULTURELLES

Par M. Francis PALMERO,

Sénateur.

(1) Cette commission est composée de : MM. André Colin, *président* ; Jacques Ménard, Antoine Andrieux, Georges Repiquet, Auguste Pinton, *vice-présidents* ; Jacques Genton, Serge Boucheny, Pierre Giraud, Francis Palmero, *secrétaires* ; Mme Janine Alexandre-Debray, MM. Maurice Bayrou, Gilbert Belin, Jean Bénard Mousseaux, Eugène Bonnet, Charles Bosson, Jacques Boyer-Andrivet, Louis Brives, Gilbert Devèze, Emile Didier, Lucien Gautier, Mme Marie-Thérèse Goutmann, MM. Edouard Grangier, Raymond Guyot, René Jager, Michel Kauffmann, Armand Kientzi, Louis Le Montagner, Ladislav du Luart, Louis Martin, Michel Maurice-Bokanowski, Claude Mont, André Morice, Paul d'Ornano, Dominique Pado, Henri Parisot, Jean Périquier, Edgard Pisani, Roger Poudonson, Jacques Sanglier, Abel Sempé, Edouard Soldani, Jean-Louis Vigier, Emile Vivier, Joseph Voyant, Michel Yver.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (5^e législ.) : 2524 et annexes, 2525 (tomes I à III et annexe 1), 2531 (tomes I et II) et in-8° 555.

Sénat : 64 et 65 (tomes I, II et III, annexe 1) (1976-1977).

Loi de finances. — Affaires étrangères - Relations culturelles, techniques et scientifiques.

ANALYSE DU BUDGET

Le montant total du *budget* du Ministère des Affaires étrangères pour 1977, qui est toujours de l'ordre de 1 % de celui de l'Etat, s'élève à 3 468,76 millions de francs de dotations contre 3 077,36 millions de francs en 1976.

A l'intérieur de ce budget, les crédits prévus pour la Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques s'élèvent à :

	1977	1976	VARIATIONS	PART dans le total des crédits du Ministère.
	(En millions de francs.)	(En millions de francs.)	(En pourcentage.)	(En pourcentage.)
Relations culturelles, scientifiques et techniques.....	792,9	716,9	+ 10,6	»
Coopération.....	737,8	697,5	+ 5,8	23,4
Presse et information.....	38,8	36,7	+ 5,7	21,7
Contributions internationales.....	822,8	691,8	+ 18,9	1,1
Crédits de paiement :				
Relations extérieures.....	19,8	15,4	+ 4,4	24,2
Aide extérieure.....	19,5	27,1	— 7,6	»
Total	2 431,6	2 185,4	+ 11,27	

Ces chiffres se passent hélas de commentaires !

C'est vraiment faire peu de cas de l'effort mondial de la France pour la diffusion de sa Langue, de sa Pensée et de ses techniques !

Notre aide doit aller essentiellement aux pays sous-développés, mais c'est notre propre budget qui est maintenant sous-développé ! Déjà, en 1976, nous n'avions pu maintenir notre action qu'au prix de la disparition de notre présence en Indochine.

En fait, les dépenses ordinaires augmentent pour faire face aux hausses des traitements et pour la création de 35 emplois nouveaux pour la scolarisation des enfants français à l'étranger (coût : 6 millions).

Rappelons également, qu'en vertu du programme d'économies, le budget, déjà insuffisant, de 1976 a été amputé.

Dépenses ordinaires.

Répartition géographique des crédits.
(En millions de francs.)

ZONE GEOGRAPHIQUE	BUDGET pour 1976.	BUDGET 1976 après arrêté d'annu- lation.	BUDGET pour 1977.	POURCENTAGE d'augmentation (1).		POUR- CENTAGE des crédits en 1976.	POUR- CENTAGE des crédits en 1977.
				1976 - 1975.	1977 - 1976.		
Europe de l'Ouest.....	155,37	152,93	169,89	+ 20,34	+ 9,34	11	11,10
Europe de l'Est.....	38,60	33,77	38,74	+ 8,12	+ 0,36	2,73	2,53
Amérique du Nord.....	73,74	75,41	76,94	+ 13,46	+ 4,33	5,22	5,02
Amérique latine.....	158,52	160,73	177,96	+ 24,39	+ 12,26	11,21	11,63
Moyen-Orient.....	122,99	127,22	143,64	+ 25,47	+ 16,86	8,70	9,39
Asie - Océanie développée..	26,26	21,40	25,77	+ 14,37	— 1,85	1,86	1,68
Asie (autres pays).....	94,41	96,01	85,55	— 39,22	— 9,38	6,68	5,58
Maghreb.....	610,92	599,46	633,53	+ 12,58	+ 3,70	43,20	41,39
Afrique non francophone..	65,67	67,28	76,50	+ 29,93	+ 16,49	4,64	4,99
Crédits non ventilables....	67,30	62,50	102,20	— 5,37	+ 51,85	4,76	6,67
Total.....	1 413,91	1 396,71	1 530,72	+ 8,94	+ 8,26	100	100

Les établissements : lycées et collèges.

	NOMBRE d'établissements.		EFFECTIFS des élèves.	
	1974 - 1975	1975 - 1976	1974 - 1975	1975 - 1976
I. — Etablissements relevant direc- tement du Ministère des Affaires Etrangères.....	38	36	73 027	71 039
II. — Etablissements aux quels le Ministère des Affaires Etran- gères apporte son concours :				
a) Programme français.....	36	36	38 141	38 820
b) Programmes nationaux accord- ant une place privilégiée à l'enseignement du français..	47	47	15 265	15 487
Total.....	83	83	53 406	54 307
Total I + II.....	121	119	126 433	125 346

Le Ministère des Affaires étrangères n'a pas ouvert en 1976 de nouvel établissement, mais aucune fermeture n'est intervenue dans les trois pays du Maghreb. Par contre, à la suite des événements d'Extrême-Orient, *les lycées Marie-Curie de Saigon et Yersin de Dalat ont été définitivement fermés*, seule reste en activité au Viet-Nam, l'école consulaire Colette de Saigon.

Instituts et centres culturels.

	NOMBRE d'établissements.		EFFECTIFS des élèves.	
	1974 - 1975	1975 - 1976	1974 - 1975	1975 - 1976
Instituts français.....	58	58	87 645	88 465
Centres culturels français.....	91	90	60 539	57 579
Instituts de recherches.....	16	16	»	»
Total	165	164	148 184	146 044

Le nombre de nos établissements culturels a légèrement diminué, en raison de la *fermeture du centre culturel de Palerme* (Italie) en avril 1976. En Extrême-Orient, le Centre culturel de Ventiane (Laos) reste en activité, tandis que l'Institut français de Saïgon (Viet-Nam) est mis en sommeil en attendant que son statut définitif soit fixé.

D'une façon générale, les perspectives concernant notre réseau d'établissements à l'étranger apparaissent incertaines en raison de l'évolution politico-économique dans certaines zones géographiques qui ne permet pas de prévoir avec une marge de certitude suffisante ce qu'il adviendra de notre dispositif (Liban, Ethiopie, etc.).

Il s'agira seulement de renforcer les moyens mis à la disposition des établissements solidement implantés et dont les perspectives de développement apparaissent raisonnablement favorables.

*

* *

L'article 66 de la loi de finances de 1974, qui prévoyait le *rattachement comptable de certains établissements*, trouve enfin son application dans le décret n° 76-832 du 24 août 1976, publié au *Journal officiel* du 29 août 1976. Ainsi, conformément aux observations de la Cour des Comptes, ces établissements sont-ils maintenant dotés de l'autonomie financière. Rappelons, pour en situer l'importance, qu'ils géraient, en 1973, 440 millions de francs, dont 90 millions de francs proviennent de recettes recouvrées sur les particuliers.

Les immeubles.

Les autorisations de programme demandées font apparaître une régression de 17,6 % pour ce qui est des acquisitions, constructions et réparations d'immeubles appartenant à l'Etat. Les principales opérations prévues concernent la réinstallation de l'Institut français à Vienne, les remises en état d'immeubles en Tchécoslovaquie, l'aménagement des locaux de l'Institut français de Téhéran.

En 1976, la Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques s'est attachée à préserver le patrimoine et améliorer les moyens actuels en Algérie, Autriche, Brésil, Grande-Bretagne, Grèce, Haïti, Indonésie, Iran, Italie, Japon, Israël, Mexique, Portugal, Tchécoslovaquie et Yougoslavie, et à étendre notre influence culturelle au Brésil, Equateur, Kenya, Roumanie et Turquie.

En 1977, des opérations sont prévues à Prague, Vienne, Londres, Moscou et Téhéran.

Les enseignants.

	1976	1973
Personnels de diffusion culturelle.....	6 956	7 854
Enseignants en coopération.....	13 161	15 529
Coopérants techniques en mission longue durée	3 632	4 138
Total	23 749	27 521

La tendance est donc à la diminution des effectifs.

Missions de longue durée.

Europe occidentale.....	1	3	»	11	»	9	3	»	14	41
Proche et Moyen-Orient.....	19	27	1	12	»	32	26	»	19	135
Afrique du Nord.....	194	447	445	236	»	516	999	»	36	2 883
Afrique au Sud du Sahara.....	8	6	4	7	»	43	17	»	12	97
Asie, Océanie.....	»	7	14	4	»	18	48	»	19	110
Amérique du Nord.....	»	25	»	26	»	»	8	»	82	141
Amérique latine.....	9	17	4	66	»	62	24	»	52	234
Total	231	532	478	362	»	680	1 125	»	234	3 642

Missions de courte durée.

Europe occidentale.....	24	53	10	»	»	58	31	»	60	236
Proche et Moyen-Orient.....	10	25	2	6	»	7	70	»	12	132
Afrique du Nord.....	82	125	229	48	»	356	406	»	194	1 440
Afrique au Sud du Sahara.....	1	5	»	7	»	4	7	»	4	28
Asie, Océanie.....	»	8	»	6	»	2	33	»	7	56
Amérique du Nord.....	»	34	»	103	»	»	30	»	120	287
Amérique latine.....	9	46	»	38	»	74	101	»	42	310
Total	126	296	241	208	»	501	678	»	439	2 489

Le service national actif.

Dans le secteur de la diffusion et des échanges culturels, le *fléchissement des effectifs*, déjà constaté l'an dernier, s'est encore accentué en 1976.

Ce fléchissement a pour cause la suppression totale ou la diminution sensible des postes à pourvoir en raison de la conjoncture politique (Cambodge, Laos, Viet-Nam et Liban) et la modification de la politique de recrutement, les appelés du service national actif étant progressivement remplacés par des enseignants civils dans certains pays (Etats-Unis et Louisiane, par exemple).

En raison de la mise en vigueur du nouveau régime de sursis, nombre de jeunes gens, *a priori* intéressés par le service de coopération, renoncent à faire acte de candidature. N'ayant pas achevé totalement leurs études au moment précis où ils doivent satisfaire à leurs obligations, ils redoutent en effet de devoir les interrompre pendant deux années entières et préfèrent accomplir leur service militaire.

En ce qui concerne la coopération, on peut noter un léger accroissement des effectifs des V. S. N. A. servant au titre de la coopération technique.

Les appelés du service national actif en 1976.

ZONE GEOGRAPHIQUE	DIFFUSION	COOPE- RATION culturelle.	COOPE- RATION technique.	ENSEMBLE
Europe de l'Ouest.....	68	17	13	98
Europe de l'Est.....	32	»	»	32
Proche et Moyen-Orient.....	49	144	33	226
Afrique du Nord.....	180	1 195	1 401	2 776
Afrique au Sud du Sahara.....	14	96	28	138
Asie.....	43	52	35	130
Amérique du Nord.....	6	44	105	155
Amérique latine.....	81	213	87	381
Total.....	(1) 473	1 761	1 702	3 936

(1) A ce chiffre il convient d'ajouter 176 appelés pris directement en charge par les établissements qui les emploient.

Lorsque l'on remplace des professeurs confirmés par de jeunes coopérants, il s'ensuit quelquefois une baisse de qualité de l'enseignement et une désaffection pour nos établissements.

A cet égard, nous trouvons confirmation dans les déclarations du Roi du Maroc, lors de son voyage récent en France, lorsqu'il déclare : « De grâce, ne nous envoyez plus de coopérants qui parlent si mal le français et qui ne savent plus écrire leur langue ».

Les œuvres privées.

L'Alliance française.

Elle enseigne la langue française et diffuse notre culture et notre civilisation. Ses activités qui se réalisent sous forme de cours, de sessions pédagogiques et de conférences se manifestent en France et à l'étranger.

En France, dans le cadre de l'Ecole internationale de Paris, l'Alliance française a accueilli en 1975-1976 environ 32 000 élèves. Les pays les plus représentés parmi les étudiants étrangers sont les Etats-Unis, l'Espagne, le Japon, la République fédérale d'Allemagne et la Grande-Bretagne. Le nombre d'étudiants provenant du Proche-Orient est en augmentation.

A l'étranger, les comités d'Alliance française, au nombre de plus de 1 300, regroupent environ 300 000 étudiants inscrits.

En Amérique du Sud (Pérou, Brésil, Mexique, Chili : 138 500 étudiants) et en Asie (Pondichéry, Kuala-Lumpur, Singapour : 32 000 étudiants), l'Alliance française connaît le développement le plus intéressant.

En Europe (35 000 inscrits) et plus précisément en Pologne et aux Pays-Bas bénéficient de l'enseignement de notre langue.

Il convient également de signaler une volonté d'implantation au Proche-Orient.

Le Ministère des Affaires étrangères a participé, en 1976, à l'ensemble de ces actions par le détachement de 387 enseignants et des subventions pour un total de 41 364 000 F.

Mission laïque.

La Mission laïque assure la scolarisation d'enfants de familles françaises hors de la métropole. Son action s'exerce en particulier vers le Proche-Orient et l'Afrique, dans des établissements primaires et secondaires dans lesquels est dispensé un enseignement conforme aux programmes officiels français.

Quarante-cinq établissements, répartis dans vingt-cinq pays, regroupent environ 15 500 élèves ; les établissements sont répartis en établissements traditionnels, directement gérés par la Mission laïque, qui connaissent une expansion constante. A part les établissements du Liban qui n'ont pu, en raison des événements, fonctionner que durant une période limitée, les effectifs sont partout en hausse. Le lycée d'Addis Abeba (+ 70 %), le lycée Razi de Téhéran (+ 23 %), notamment, l'école franco-lybienne de Tripoli (928 élèves), enfin, l'institut de Thessalonique (2 800 élèves).

L'aide apportée par le Ministère des Affaires étrangères, en 1976, s'est élevée à 13 millions de francs.

La difficulté de scolariser les enfants du personnel est l'une des principales difficultés que rencontrent les sociétés françaises qui s'installent à l'étranger, lorsque les usines se montent dans des régions isolées, comme c'est le cas avec les industries pétrolières.

Pour résoudre cette difficulté, la Mission laïque française projette de construire à Valbonne (Alpes-Maritimes) un établisse-

ment scolaire destiné aux enfants du personnel de ces sociétés. Il s'agirait d'un internat de 1 200 places, ouvert 365 jours par an, et comprenant toutes les classes de l'enseignement secondaire.

La construction de cet établissement, qui ouvrirait à la rentrée 1978, serait financée par les sociétés qui achèteraient des parts, correspondant à des places d'internat, de 100 000 F chacune. Les Gouvernements étrangers pourraient aussi acheter des parts pour leurs ressortissants.

Outre les enfants de sociétés fondatrices, cet établissement accueillerait des enfants de familles étrangères installées en France.

Cet établissement comprendra des sections bilingues et préparera au baccalauréat international.

Alliance israélite universelle.

L'Alliance israélite universelle entretient 66 établissements, répartis dans sept pays du Proche-Orient (48 établissements) et d'Afrique du Nord (14 établissements), soit 12 523 élèves.

Son action est particulièrement importante en Israël (5 458 élèves), en Iran (3 326 élèves) et au Maroc (2 695 élèves).

Les trois établissements du Liban ont été provisoirement fermés durant cette année scolaire.

Les œuvres religieuses.

Les œuvres religieuses tant catholiques (Comité catholique des amitiés françaises) que protestantes (Comité protestant) ont sous leur responsabilité plusieurs centaines d'établissements d'enseignement, d'hôpitaux et de dispensaires, notamment dans les pays du Proche-Orient et d'Afrique du Nord, soit :

Gestion du Comité protestant d'un collège secondaire à Beyrouth (600 élèves) ;

Ecole catholique du Liban ;

Ecoles catholiques d'Egypte et de Turquie.

En Algérie, les écoles diocésaines ont été, dans le cours de l'année 1976, touchées par la nationalisation de l'enseignement scolaire.

En Iran, les dispositions concernant les écoles privées prises en 1975 et modifiant la gestion administrative semblent constituer une étape vers un nouveau processus d'étatisation.

Un accord particulier a pu être négocié en faveur de ces écoles. Il pourrait entrer en vigueur à partir de 1977.

Le Ministère des Affaires étrangères a accordé un total de subventions de fonctionnement de 626 900 F et détaché neuf enseignants.

Les écoles diocésaines en Algérie ont reçu, avant leur nationalisation, un crédit de 5 111 000 F, les écoles religieuses en R.A.E. 670 000 F, au Liban 665 000 F, en R.A.S. 100 000 F ;

Les subventions accordées aux sièges centraux des œuvres religieuses :

Comité catholique des Amitiés françaises dans le monde	80 000 F ;
Délégation nationale des Frères Maristes.	50 000 F ;
Délégation catholique pour la coopération.	120 000 F.

Les droits de scolarité.

Les droits de scolarité pratiqués en 1976 par les principaux établissements secondaires connaissent certaines disparités dues à la diversité des conditions locales, et à l'évolution des taux de changes. Ils sont généralement égaux pour les Français, les nationaux et les tiers étrangers.

Tout en se félicitant de l'effort fait cette année pour la scolarisation des enfants français à l'étranger, il est souhaitable qu'une doctrine soit établie pour l'établissement d'une carte scolaire.

Le matériel pédagogique.

Le matériel pédagogique diffusé pour l'action directe en faveur du français comprend :

- de la documentation écrite et des supports audio-visuels ;
- du matériel audio-visuel léger, des équipements audio-visuels lourds et des matériels didactiques divers ;
- des matériels spécifiques pour l'enseignement des disciplines scientifiques et de technologie.

La documentation écrite consiste essentiellement en ouvrages de référence dans le domaine du français.

Les moyens audio-visuels permettent le soutien d'enseignements, tels que celui de l'histoire ou de la géographie dans nos lycées ou celui de la civilisation française dans nos instituts et centres culturels ou dans les alliances françaises (cartes murales, diapositives, disques, cassettes).

Sont également diffusés des outils didactiques spécifiques tels que les matériels mis au point pour l'étude du langage, de la mathématique moderne ou encore des matériels nécessaires pour l'animation des classes maternelles et élémentaires.

En 1976, une dotation de 3 800 000 F au total a été affectée à la diffusion de la documentation écrite et des divers supports audio-visuels.

LES BOURSES

La politique sélective de formation en France des cadres nationaux, que poursuit le Ministère des Affaires étrangères, par l'octroi, aux candidats étrangers, de *bourses d'études* d'enseignement supérieur, d'une part, et de *stages* de perfectionnement, d'autre part, s'est orientée très largement vers la formation des cadres scientifiques et techniques.

Une priorité est accordée à la formation dans nos universités, au niveau du troisième cycle et dans nos grandes écoles, des ingénieurs et docteurs ingénieurs de haut niveau.

Les allocations mensuelles des bourses d'études sont fixées par l'arrêté interministériel du 17 octobre 1974 (*Journal officiel* du 25 octobre 1974), entré en vigueur le 1^{er} janvier 1975 et dont les taux sont les suivants :

1^{re} catégorie :

700 F : études du premier au deuxième cycle universitaire ou d'un niveau équivalent.

2^e catégorie :

1 000 F : études du troisième cycle universitaire ou d'un niveau équivalent.

3^e catégorie :

1 100 F : préparation d'un doctorat d'Etat.

4^e catégorie :

1 500 F : spécialisation de très haut niveau.

En ce qui concerne les bourses des stages, les allocations mensuelles sont assimilées à la 3^e et à la 4^e catégorie des bourses d'études.

Le taux de 4^e catégorie est réservé, comme pour les bourses d'études, à une spécialisation de très haut niveau.

En outre une indemnité de logement complémentaire d'un montant maximum de 250 F est attribuée aux boursiers d'études et aux stagiaires lorsque la tranche de loyer effectivement versée par les intéressés excède 200 F.

Nombre de bourses accordées aux étrangers.

ANNEE	ETUDES	STAGES	TOTAL
1972-1973	8 033	3 358	11 441
1974-1975	6 336	3 767	10 103
1975-1976	6 919	3 915	10 834

Répartition géographique.

PAYS	ETUDES	STAGES	TOTAL
Europe	2 135	585	2 720
Proche et Moyen-Orient....	1 086	658	1 744
Afrique du Nord.....	1 990	1 636	3 626
Afrique au Sud du Sahara..	436	225	661
Asie, Océanie.....	990	604	1 594
Amérique du Nord.....	282	207	489
Total des bourses accor- dées	6 919	3 915	10 834

Bourses accordées par des Etats étrangers à des ressortissants français.

Europe	60	24	504	105	144	683	1 520
Proche et Moyen-Orient.....	»	1	25	1	1	»	28
Afrique du Nord.....	»	»	»	»	»	»	»
Afrique au Sud du Sahara.....	»	1	1	5	3	»	10
Asie, Océanie.....	4	1	55	5	12	»	77
Amérique du Nord.....	»	6	67	30	99	»	202
Amérique centrale et du Sud....	»	»	14	2	4	»	20
Total	64	33	666	148	263	683	1 857

L'Europe occidentale.

A son égard, notre politique culturelle qui absorbe 11 % du budget consiste essentiellement à présenter la culture française sous tous ses aspects par l'utilisation intensive des moyens de diffusion : échanges de personnes, livre, cinéma, radio, télévision et le développement de l'enseignement de la langue française.

Nous menons dans les six pays du bassin méditerranéen : Espagne, Portugal, Grèce, Turquie, Chypre et Malte, des opérations de coopération dans l'enseignement scientifique et technique, la formation professionnelle et leur apportons une aide technique dans l'administration publique, la santé, l'agriculture.

Les quarante instituts français et les quatorze centres culturels qui accueillent environ 50 000 étudiants se sont, en dehors des cours traditionnels, orientés pour certains d'entre-eux dans la voie d'une spécialisation qui répond à la demande d'un public nouveau. Ainsi en République fédérale d'Allemagne, l'Institut français de Düsseldorf offre depuis 1974 un programme d'enseignement du français économique et commercial adapté à la situation particulière de cette métropole. Il en va de même en Italie où le centre de Turin a adopté des cours du même type. A Chypre, le centre culturel dispense depuis 1974 un enseignement spécialisé qui s'adresse aux fonctionnaires chypriotes. A Dublin, le centre culturel donne également des cours de français à des fonctionnaires et hommes d'affaires irlandais.

Les quinze lycées français d'Europe, ainsi que les quarante-trois petites écoles, apportent un soutien essentiel à la présence culturelle et économique française en assurant la scolarisation des enfants français et en accueillant des élèves de diverses nationalités.

L'Institut européen de Florence.

Il faut faire une mention spéciale pour l'ouverture le 15 novembre 1976 de l'Institut universitaire européen de Florence créé dans le cadre du Traité d'Euratom et dont l'acte de naissance a été signé le 19 avril 1972.

Réservé à des études du troisième cycle dans quatre disciplines : histoire et civilisation, sciences économiques, politiques et sociales, l'enseignement se fait en deux langues choisies chaque année en fonction de l'origine des étudiants. Présidé par un Néerlandais, prévu pour 250 étudiants, il aura cette année 70 adhérents et possède déjà une bibliothèque de 16 000 volumes.

L'action pédagogique s'exerce dans trois directions : l'affectation auprès des services culturels français en Europe occidentale de 25 conseillers et assistants pédagogiques ; l'organisation de stages sur place et en France, et la mise à la disposition des animateurs pédagogiques d'un matériel diversifié.

Les autorités de la Grèce ont confié à l'Institut français d'Athènes le recyclage et le perfectionnement de l'ensemble des professeurs grecs de français.

En ce qui concerne l'enseignement supérieur, le Ministère des Affaires étrangères affecte près de 200 lecteurs et assistants dans les principales universités.

Dans le cadre de la C. E. E. élargie, le Ministère des Affaires étrangères revendique, pour le français, dans les systèmes d'enseignement nationaux, le maintien ou le rétablissement d'une position identique à celle des autres langues et plus particulièrement de l'anglais.

ECHANGES CULTURELS

Les actions menées dans ce domaine sont de plus en plus nombreuses et diversifiées par des échanges extra-universitaires et des missions de personnalités.

Elles peuvent être réparties en trois groupes.

Chaque année environ 250 personnalités du monde des arts, de la littérature, des sciences humaines donnent des conférences, des cours, participent à des colloques, à des séminaires et à des congrès dans le cadre des centres et instituts culturels français, des universités et des établissements culturels locaux.

Par ailleurs, le Ministère des Affaires étrangères invite pour un séjour d'information en France environ 100 personnalités européennes de différentes disciplines.

Des programmes importants d'échanges de fonctionnaires sont réalisés avec la Grande-Bretagne et la République fédérale d'Allemagne.

L'Europe de l'Est.

Les relations culturelles entre la France et les pays de l'Europe de l'Est, à l'exception de l'U. R. S. S. et de l'Albanie représenteront 2,53 % du budget. Elles sont régies par des Accords culturels, instituant des commissions mixtes qui établissent des programmes d'échanges et de coopération. Nous rappelons ci-dessous la date à laquelle furent signés ces accords culturels :

Bulgarie : 15 octobre 1966 ;

Hongrie : 28 juillet 1966 ;

Pologne : 20 mai 1966 ;

Roumanie : 15 janvier 1965 ;
Tchécoslovaquie : 26 octobre 1967 ;
Yougoslavie : 29 juin 1964.

Pour l'U. R. S. S. la Commission mixte permanente franco-soviétique a été instituée par un Protocole conclu en 1957. Quant aux échanges culturels entre la France et l'Albanie, ils s'exécutent dans le cadre de programmes restreints mis au point en 1966 et régulièrement reconduits depuis lors.

D'une façon générale les relations s'accroissent à un rythme modéré mais régulier sur la base de la réciprocité.

Ainsi avec l'U. R. S. S. un important symposium franco-soviétique sur les « bases physico-chimiques de la vie » s'est tenu à Menton du 3 au 8 octobre 1976, sous la coprésidence du professeur Bernard Pullman, administrateur de l'Institut de biologie physico-chimique et M. Y. A. Ovchinnikov, vice-président de l'Académie des sciences d'U. R. S. S.

Notre implantation culturelle est inexistante en U. R. S. S. car les Soviétiques s'opposent à l'ouverture de salles de lecture ou centres culturels occidentaux sur leur territoire. Elle varie en qualité et en importance suivant les démocraties populaires.

En Pologne l'implantation est solide et diverse, avec direction française.

En Yougoslavie il s'agit d'une implantation ancienne mais les activités d'enseignement y sont interdites par la législation yougoslave.

En Bulgarie une petite salle de lecture française, avec direction française a été instituée à Sofia.

En Hongrie il existe à Budapest un Institut français avec direction française.

En Tchécoslovaquie, à Prague, une bibliothèque et salle de lecture françaises, avec codirection française et tchécoslovaque, et un centre pilote de pédagogie.

Les pays de l'Europe de l'Est représentent un faible débouché pour le livre français en raison de la pénurie de devises, du contrôle économique et idéologique malgré les accords d'Helsinki, enfin du prix élevé du livre français par rapport aux ouvrages produits localement.

Si la diffusion culturelle de nos films semble efficace, il n'en est pas de même de la diffusion commerciale. Le film français se

vend très mal dans les pays socialistes ; en effet, on est peu enclin en France à acheter les films, en général, médiocres, que produisent ces pays et la règle de réciprocité s'exerce à notre détriment. Toutefois, en Pologne et en Tchécoslovaquie, nos ventes sont substantielles.

De nombreux accords particuliers ont été conclus, ou sont en cours de négociation, entre les organismes de radio-télévision des pays de l'Est et les sociétés françaises de radio et de télévision.

Le Maghreb.

La part du budget de coopération culturelle et technique consacrée au Maghreb était de 70 % en 1970. Elle tombera à 50 % en 1977.

Dans les trois pays du Maghreb, l'importance accordée à nos divers types d'établissements varie selon la place réservée à notre langue et à notre culture ainsi qu'en fonction de l'attitude des autorités locales. La volonté d'arabisation manifestée officiellement par les dirigeants algériens est prise en compte dans l'élaboration de notre politique culturelle.

Le réseau des établissements scolaires français constitue un soutien logistique aux programmes de coopération dans la mesure où il permet essentiellement la scolarisation des enfants de coopérants français. Il accueille aussi un certain nombre d'élèves nationaux dont la formation dans notre langue doit faciliter les contacts ultérieurs entre les nations.

Les écoles privées algériennes ont été récemment nationalisées. Au nombre de 115, elles scolarisaient près de 40 000 élèves.

Si les programmes d'enseignement y étaient entièrement algérianisés, une partie des cours étaient dispensée en français. De nombreux parents d'élèves de ces écoles ont sollicité l'inscription de leurs enfants dans les établissements français, mais l'attitude des autorités algériennes interdit de leur donner satisfaction.

Le pourcentage d'élèves nationaux est particulièrement élevé dans certaines écoles au Maroc où il atteint 50 %. En Algérie nos établissements scolaires accueillent 14,50 % d'élèves algériens et 14,73 % d'enfants de père algérien et de mère française, soit au total 29,23 %. Il convient à cet égard de souligner que le Ministre algérien des Enseignements primaire et secondaire a prié par lettre

le directeur de l'Office culturel français de veiller à ce qu'*aucun nouvel élève algérien, y compris ceux issus de mariage mixte, ne soit admis dans les établissements français à compter de la prochaine rentrée scolaire.*

Les activités des *centres culturels* jusqu'ici limitées dans les pays du Maghreb sont appelées à connaître un développement important dans la mesure où, en raison de leur volonté d'arabisation ces pays seront considérés comme les autres pays étrangers.

Au Maroc, les jeunes marocains sont de plus en plus nombreux à fréquenter nos centres. Le nombre d'élèves inscrits s'élevait pendant l'année 1975-1976 à 6 000.

Des contrats d'enseignement ont en outre été signés avec plusieurs administrations et entreprises publiques marocaines.

Nos cinq centres culturels en Algérie connaissent une fréquentation relativement stable. Il apparaît nécessaire d'orienter leur action vers les activités scientifiques et techniques que demandent les cadres algériens.

Il n'existe pas en Tunisie de véritables centres culturels français. Notre action y est menée par les services culturels de notre Ambassade et s'appuie sur le Centre audio-visuel et le Centre de documentation pédagogique, à Tunis. En province des opérations de diffusion sont assurées par quatre relais culturels. Une part importante de l'animation culturelle s'exerce par l'intermédiaire des établissements tunisiens.

La coopération fondée sur les échanges et la réciprocité doit progressivement se substituer à la coopération « de fourniture », reposant sur la notion d'assistance, et impliquant pour la France des charges budgétaires excessives, sans que les avantages que nous pourrions en retirer apparaissent nettement.

La relève des coopérants s'accélère. Le pourcentage des professeurs de français au Maghreb n'atteint pas 50 % du total des enseignants.

C'est dans cet esprit qu'a été conduite la négociation d'un nouveau Protocole financier avec le Maroc, qui entrera en vigueur à partir de la rentrée 1977. Il limite à 2 900 le nombre de coopérants pour lesquels sera versée une part française de rémunération. Il s'agira des professeurs affectés dans les établissements d'enseignement supérieur et de formation, ainsi que des titulaires qui seront appelés à enseigner les disciplines prioritaires (science, technique, français) dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire.

La renégociation prochaine des Protocoles financiers actuellement en vigueur avec l'Algérie et la Tunisie va intervenir.

Le nombre de bourses d'études nouvelles accordées en 1976 à des étudiants maghrébiens est en diminution. La priorité reste accordée aux étudiants de troisième cycle dans les disciplines scientifiques et techniques et aux élèves ingénieurs ainsi qu'aux candidats dont les études en France sont partie intégrante de programmes de coopération interuniversitaire ou pédagogique.

Au total, 336 nouvelles bourses d'études ont été accordées pour la rentrée 1976 contre plus de 600 en 1975.

Cependant 20 000 étudiants maghrébins poursuivent leurs études dans les universités françaises.

Le Moyen-Orient.

Les liens que la France entretient avec les pays de la région Irak, Iran, Syrie, Liban, Jordanie, Arabie Saoudite, Emirats Arabes-Unis, Yémen Nord, Yémen Sud, Koweït, Lybie, Egypte, Bahrein, Qatar, Mascate et Oman, sont d'ancienneté très variable. Aux rapports traditionnels et anciens avec des pays tels que le Liban et l'Egypte sont venues s'ajouter des relations nouvelles avec l'ensemble des Etats du Golfe arabo-persique.

De notre apport sur ce plan, dépend, en grande partie, l'intérêt qui sera porté ou continuera de l'être à notre langue et à notre culture.

La situation au Liban.

Les établissements français et franco-libanais *n'ont pu fonctionner régulièrement* pendant l'année scolaire 1975-1976. Les établissements de province ont cependant bénéficié de conditions moins défavorables que ceux de Beyrouth.

1° *Le Grand lycée de Beyrouth* et ses annexes gérés par la Mission laïque française n'a pu assurer plus de six semaines de cours au total avec un effectif de 30 à 50 % des élèves inscrits. L'établissement principal, situé à la limite des quartiers chrétien et progressistes a fait l'objet de nombreux dégâts matériels. Un premier cycle secondaire a été créé dans une des annexes située dans la zone musulmane. Ces lycées ont dû fermer leurs

portes en avril et n'ont pu les rouvrir tant en raison des difficultés matérielles que faute d'effectifs scolaires. Pour sa part, le lycée créé en 1973 à Tripoli a connu de meilleures conditions et le nombre des élèves a peu varié.

2° *Le Collège protestant de Beyrouth*, situé en zone musulmane, a fonctionné de janvier jusqu'au 10 juillet avec quelques interruptions. La totalité du programme a été étudiée dans les classes terminales et la majeure partie de l'enseignement a été dispensée dans les autres classes. Pendant l'ensemble de l'année scolaire, le pourcentage des effectifs n'a pas dépassé 50 %.

3° *L'école de l'Alliance israélite universelle*, située en pleine zone des combats, a été à plusieurs reprises occupée par diverses formations armées. Les locaux ont été gravement endommagés et l'école n'a pas eu la possibilité de rouvrir ses portes.

Pour l'année scolaire 1976-1977, il semble que le Collège protestant et le lycée de la Mission laïque, situés à Tripoli, envisagent de rouvrir, si les circonstances le permettent.

4° Pour ce qui est des *établissements culturels*, le Centre culturel de Beyrouth accueillait en 1974 plus de 1 600 élèves à ses cours de langue. L'effort de restructuration entrepris au début de 1975 s'est trouvé paralysé par les événements et seules quelques activités ont pu être maintenues. Les manifestations culturelles ont été abandonnées dès mars 1975. Le Centre culturel de Beyrouth ayant été atteint au mois d'avril par des obus de mortier et certains locaux ayant été pillés, ses activités ont été réduites à néant.

De même l'*Institut français d'archéologie*, dont le bâtiment est situé dans une zone où les combats ont duré plusieurs mois, a dû suspendre ses activités. La bibliothèque a été transférée à Byblos. Une nouvelle ventilation des activités de cet Institut (antenne à Damas, campagne de fouilles, publications) est à l'étude.

Les *centres culturels de province* (Tripoli, Saïda et Zahlé) ont eu une activité à peu près normale. Ils ont maintenu, dans la mesure du possible, une assistance pédagogique à l'enseignement privé.

Si l'avenir du Centre culturel de Beyrouth offre peu de perspectives, les centres de province ne doivent pas être fermés hâtivement.

Pour des raisons évidentes de sécurité, le personnel enseignant et administratif détaché dans les établissements français et franco-libanais a été fortement réduit et rapatrié dès le début de l'année 1976.

5° *L'Hôtel-Dieu de France* à Beyrouth, propriété de l'Etat français accueillait en temps normal une clientèle payante et assumait aussi le rôle d'hôpital d'application de la Faculté française de médecine.

Les événements ont entraîné le départ de toute la clientèle payante, et la transformation de l'Hôtel-Dieu en hôpital de guerre.

6° *La Faculté française de médecine et de pharmacie*, dirigée par la Compagnie de Jésus, est hors d'état d'être utilisée depuis plusieurs mois.

7° *L'Ecole supérieure d'ingénieurs de Beyrouth* a subi des destructions très importantes, qui rendent une remise en activité difficilement envisageable. Une partie des étudiants de l'école se trouve en France.

8° *Le Centre d'études mathématiques* a dû suspendre ses enseignements, mais son local est resté jusqu'à présent intact. Une remise en activité rapide serait possible.

9° Il en va de même pour *l'Ecole supérieure des lettres*.

10° *La Faculté de droit et de sciences économiques* est le seul établissement d'enseignement dont le fonctionnement n'a pas été totalement interrompu. Les bâtiments ayant subi des dégâts importants, les cours ont été assurés dans sept centres dispersés dans Beyrouth, et les responsables de l'établissement pensent pouvoir continuer à assurer les enseignements.

République arabe d'Egypte.

L'Institut national de développement administratif, organisme chargé du recyclage d'un millier environ de fonctionnaires par an, l'Institut d'études diplomatiques, les Ministères de l'Intérieur et du Trésor, l'Ecole des douanes, l'Institut de la planification bénéficient de notre coopération.

Nous venons en outre d'être sollicités par l'Organisation arabe des sciences administratives, dont le siège est au Caire, pour la création d'une Ecole inter-arabe de gestion.

Enfin, nous formons chaque année dans notre Institut international d'administration publique, environ trente stagiaires égyptiens de haut niveau.

Un accord entre le Centre égyptien de recherches et télécommunications et le Centre national français des études en télécommunications a été signé pour la formation de spécialistes et des fournitures d'équipements.

La création d'une école hôtelière à Alexandrie est préparée avec notre aide.

Un accord passé avec notre Bureau national de l'information scientifique et technique permettra à l'Égypte d'accéder aux informations des banques de données françaises.

Syrie.

Notre coopération porte sur l'hôpital militaire d'Harasta et sur l'agriculture.

Iran.

La coopération technique avec l'Iran est en voie de restructuration.

Elle intéresse actuellement quatre secteurs : *l'Agriculture, l'Information, la Formation professionnelle, la Géologie et les mines*. Un cinquième, *la Médecine*, pourrait connaître un développement sensible si les procédures de concertation adéquates étaient mises en place.

Enfin, un accord vient d'intervenir pour la création *d'une école supérieure de gestion des entreprises* à Téhéran.

Irak.

La coopération technique franco-irakienne se heurte jusqu'à présent à des difficultés relatives à la définition et au déroulement des programmes.

Nos domaines principaux d'intervention sont à l'heure actuelle la médecine, l'agriculture et le pétrole.

Cependant il paraît très difficile de connaître la volonté réelle du Gouvernement irakien en matière de coopération technique.

Jordanie.

Les principaux secteurs d'activité sont :

- Le Centre géographique national ;
- La Natural Resources Authority (N. R. A.) ;
- Le tourisme, les antiquités et la santé.

Arabie saoudite.

La coopération franco-saoudienne a pris un certain essor depuis quelques années. Toutefois, la France a beaucoup de difficultés pour recruter des experts acceptant de se rendre en Arabie saoudites pour un long séjour.

En matière de coopération technique, une opération groupée comme le don du *Collège du pétrole de Dharan* est très appréciée.

Asie.

LA SITUATION AU CAMBODGE, VIET-NAM, LAOS, ETHIOPIE

Cambodge.

Toute notre mission de coopération culturelle et technique a quitté le pays. Tous les établissements français ont été saisis et occupés par les nouvelles autorités. Les chances de reprise des relations culturelles et techniques avec le Cambodge paraissent nulles.

Viet-Nam.

Depuis avril 1976, les activités de l'Institut français de Saigon ont pratiquement cessé, à l'exception de la bibliothèque qui continue de fonctionner.

Il a été mis fin aux fonctions de tous les détachés qui y exerçaient leurs fonctions.

L'Institut, bien situé, construit en 1964 sur une superficie de 1 500 mètres carrés, soit 30 salles de classe (pour 5 000 étudiants), une salle de spectacles, un équipement lourd important, une bibliothèque de 57 000 volumes (la seconde en importance au Sud Viet-Nam) représente un capital de l'ordre de 2 500 000 F.

A Saigon, les lycées Marie-Curie et Saint-Exupéry ont été fermés et remis en 1975 aux autorités vietnamiennes.

Il n'est resté en matière de coopération technique, et jusqu'au 1^{er} juin 1976 seulement, que l'hôpital Grall.

A cette date en effet cet hôpital vietnamien dont nous assumions la gestion en application d'un accord du 24 mars 1960, a été remis aux autorités vietnamiennes.

A la réouverture, sous gestion vietnamienne, la France apportera son assistance technique.

Le Centre de documentation pédagogique de Hué, le Centre de documentation scientifique et technique de Saigon et le Centre de documentation juridique de Saigon ont pu rester ouverts en dépit du changement de régime. Toutefois leur quasi-inactivité a amené leur fermeture au mois d'août 1976.

L'école consulaire regroupe l'ensemble des élèves résidant à Saigon qui suivent un enseignement conforme aux programmes français.

En novembre 1975, à l'ouverture des cours, il y avait 1 100 élèves. Au moment de la sortie, fin juin 1976, il en restait 259. A la rentrée de septembre 1976, l'effectif d'élèves Français est d'environ 160.

Laos.

Alliance française de Vientiane.

La majorité des membres laotiens du conseil d'administration de l'Alliance française de Vientiane appartenaient à l'ancienne classe dirigeante.

Le 23 février 1976 la dissolution a été décidée à l'unanimité par le conseil d'administration.

La bibliothèque, le matériel et les fournitures ont été transférés partie au Centre culturel, partie à l'Ecole Marguier.

Les deux enseignants détachés à l'Alliance de Vientiane ont pu continuer leurs activités d'enseignement au Centre culturel.

Centre culturel de Vientiane.

En mars 1976, il accueillait un millier d'étudiants. Un certain nombre des élèves de l'Alliance française se sont inscrits au Centre après la dissolution de celle-ci.

Les activités du Centre s'orienteront probablement vers des actions de coopération culturelle, beaucoup plus que de diffusion de notre langue.

Les centres culturels de province ont tous été fermés.

Ecole Georges-Marguier.

Jusqu'en décembre 1975, elle était installée à l'intérieur du camp Wattay, où se trouvait la Mission militaire française. Celle-ci a été dissoute et le camp a été remis aux autorités laotiennes.

Depuis le 1^{er} janvier, l'Ecole Marguier, qui assure un enseignement primaire, est installée dans un bâtiment en location et a pu disposer également des locaux de l'Alliance française.

Alors qu'en 1975-1976 les effectifs s'élevaient à 357 élèves, il n'y en a que 200 pour l'année scolaire 1976-1977.

Le directeur est maintenu en fonctions, les autres enseignants devant être recrutés localement.

Plus de 100 000 ressortissants des anciens Etats de l'Indochine française ont demandé à se réfugier en France et leurs dossiers sont encore en attente. Déjà, depuis l'été 1975, notre pays en a accueilli 17 000 (6 000 Cambodgiens, 5 500 Laotiens, 5 300 Vietnamiens).

Japon.

L'accord-cadre de coopération scientifique et technique signé le 2 juillet 1974 avec le Japon a permis d'organiser les relations qui se sont développées avec la création de deux comités, l'un en océanologie, l'autre en matière d'énergies nouvelles.

Chine.

Avec la Chine, les relations ont dépassé le stade des missions exploratoires pour déboucher sur des contacts réguliers (agronomie, médecine) et sur des programmes d'échanges avec le C. N. R. S.

Inde.

Avec l'Inde, en novembre 1975 ont été définis quelques domaines prioritaires (physique, mathématiques, océanographie, énergie solaire, sciences de la vie).

Ethiopie.

Le lycée franco-éthiopien Guèbre-Mariam a fonctionné de façon satisfaisante pendant l'année 1975-1976. L'ensemble du personnel détaché était à son poste. Pour des raisons de sécurité, la rentrée n'est intervenue que le 20 octobre mais l'année scolaire n'a pas subi d'interruption.

Le nombre d'élèves s'élevait en janvier 1976 à 1 737 dont 154 français, 1 205 éthiopiens et 378 étrangers-tiers. Les élèves éthiopiens sont en grande majorité scolarisés dans le cycle primaire.

En raison de l'inflation et du blocage par les autorités éthiopiennes du montant des droits de scolarité, la situation financière de l'établissement est précaire. Les autorités locales étudient la possibilité d'accroître leur aide qui est actuellement moins importante que celle consentie par le Ministère des Affaires étrangères.

L'Alliance française d'Addis-Abeba a connu au cours de l'année 1975 un sensible développement. Le nombre des étudiants a dépassé 350 et de nombreuses manifestations culturelles ont été organisées.

Sur le plan juridique, l'établissement n'est actuellement pas reconnu par les autorités locales. Un projet de statut déposé au Ministère éthiopien de l'Intérieur depuis un an n'a pas encore été agréé.

A Asmara, en raison des événements, il n'existe plus qu'une bibliothèque.

A Dire-Daoua, l'Alliance fonctionne de façon satisfaisante ainsi que l'école organisée dans cet établissement, qui accueille actuellement 375 élèves et doit faire face à de nombreuses demandes d'inscription.

L'Ecole technique supérieure des municipalités a été construite grâce à des crédits français et inaugurée en avril 1971. La France participe au conseil d'administration et fournit le corps professoral dont le rôle est de former des techniciens moyens des travaux publics et de recycler les fonctionnaires municipaux. L'enseignement qui y est donné se heurte cependant au problème des débouchés et cette école fonctionne actuellement au ralenti.

L'Ecole normale supérieure d'Addis-Abeba, créée en 1968, est dirigée par un directeur français, responsable devant le conseil d'administration éthiopien. Elle est destinée à fournir des professeurs de français à l'enseignement secondaire éthiopien.

En octobre 1974, l'établissement a été pratiquement fermé, les étudiants étant mobilisés par la « Campagne pour le progrès ». Mais lors de la dernière Commission mixte franco-éthiopienne qui a eu lieu en juin 1976, il a été prévu sa réouverture en septembre 1976.

Afrique anglophone.

Notre action culturelle et de coopération, relativement récente dans les pays d'Afrique anglophone, se développe régulièrement, aidée par la croissance des échanges.

Les centres culturels français constituent les principaux pôles de notre action dans cette région du monde. Ils sont au nombre de quatre : Nairobi (Kenya), Blantyre (Malawi), Accra (Ghana) et Lagos (Nigeria).

Ils sont en quelque sorte des « vitrines » de la France sur le plan culturel et économique. Ils contribuent à mieux faire connaître les réalisations techniques de notre pays.

Les établissements scolaires français en Afrique anglophone sont au nombre de onze. Leurs effectifs varient selon les pays d'implantation : 239 élèves à Nairobi, 374 élèves pour l'ensemble des trois écoles au Nigeria.

Destinés à la scolarisation des enfants français, ils accueillent un pourcentage important de jeunes Africains francophones.

Quelques actions ponctuelles se développent en Gambie, Sierra Leone, Libéria, Ghana et Nigeria, Soudan, Somalie, Tanzanie, Malawi, Zambie.

Aucune coopération avec le Botswana, le Lesotho et le Swaziland.

Les Etats-Unis.

En cette année du bicentenaire de l'Indépendance, il nous apparaît intéressant d'analyser nos relations culturelles avec les Etats-Unis.

Le français, comme les autres langues étrangères, reste en difficulté aux Etats-Unis. Les effets de la suppression, dans de nombreux établissements secondaires et supérieurs, de l'obligation d'apprendre une langue étrangère, continuent de se faire sentir sur le plan du nombre d'étudiants inscrits aux cours de français.

Cependant, notre effort se poursuit pour adapter notre participation aux besoins ressentis en matière de formation des enseignants de français. L'intérêt pour les problèmes théoriques de l'enseignement d'une langue étrangère faiblit. Les enseignants sont beaucoup plus soucieux de renouveler le contenu de leur enseignement que de parfaire leur technique dans le domaine linguistique pur.

Les crédits affectés cette année à la diffusion du français aux Etats-Unis (Etat de Louisiane non compris) s'élèvent à 1 007 000 F. Une partie de cette somme (700 000 F) est consacrée aux bourses en France pour des étudiants américains (77 boursiers). Le reste des crédits (307 000 F) est affecté, pour l'essentiel, au financement de stages pédagogiques, sur place et en France.

Soixante missions culturelles de courte durée aux Etats-Unis ont été réalisées par des personnalités françaises des Arts et des Lettres et, depuis 1974, des universitaires, spécialistes de haut niveau dans les domaines des Sciences humaines et sociales, parti-

cipent à des colloques et à des congrès internationaux, donnent des conférences dans les centres culturels français et prennent part aux activités des établissements supérieurs d'enseignement et de recherche américains.

En outre, le Ministère des Affaires étrangères invite douze personnalités culturelles américaines de haut niveau à effectuer un séjour d'information en France.

Soulignons les manifestations artistiques les plus marquantes :

- la tournée de l'Opéra de Paris ;
- la tournée de l'Orchestre de Paris ;
- des représentations théâtrales diverses dont celles de la Compagnie Renaud-Barrault.

Est-il vraiment question de transférer le service culturel français, actuellement installé à New York, à l'ambassade de Washington ? Ce serait évidemment une erreur car ce n'est que par New York, siège d'une activité culturelle intense, que l'on peut pénétrer aux Etats-Unis. On y trouve, d'autre part, le support d'une colonie française importante.

Nous tenons à rendre hommage à la *Société des professeurs de français* en Amérique dont une délégation du Sénat (groupe d'Amitié France-U. S. A.) a pu constater les heureuses activités.

Le Canada.

L'augmentation régulière et la diversification progressive des échanges culturels entre la France et le Canada ont été constatées avec satisfaction depuis 1975.

Du côté français, le principal objectif recherché reste d'encourager le développement de l'enseignement du français dans les provinces canadiennes, dont certaines présentent d'importantes populations francophones, en particulier l'Ontario, le Manitoba et le Nouveau-Brunswick.

La coopération franco-québécoise qui a maintenant dix ans d'existence a pour cadre juridique initial les ententes signées entre les deux pays, en 1965. Elle donne lieu, deux fois par an, à la réunion de la Commission permanente de coopération, qui a tenu sa XXI^e session à Paris du 17 au 19 mai 1976.

La coopération culturelle.

Les orientations générales qui traduisent l'esprit spécifique de la coopération franco-québécoise ont été nettement définies lors de la xiv^e session de la Commission permanente de coopération, qui s'est tenue à Québec du 29 novembre au 1^{er} décembre 1972 : « L'objet de la coopération est d'affermir et de promouvoir le fait français dans tous les domaines ; une telle définition déborde largement le cadre purement linguistique et se réfère à la notion, beaucoup plus vaste, d'un contexte culturel **commun** ».

L'opération la plus importante dans le domaine de l'éducation et de la pédagogie est l'échange de « jeunes maîtres ». Des enseignants québécois et français se remplacent mutuellement et ont la responsabilité de classes dans le système éducatif du pays d'accueil. Le succès de l'opération, qui a commencé en 1969-1970, est indéniable.

En vertu des accords Chirac-Bourassa en vue de favoriser le développement d'une culture technique d'expression française et afin de développer l'emploi du français dans l'enseignement technique québécois, conformément à la loi québécoise n^o 22, un vaste programme de stages a été organisé à l'intention des professeurs québécois de l'enseignement technique et professionnel, aux niveaux secondaires et collégial.

Conformément aux décisions de la XX^e session de la Commission permanente de coopération, deux groupes de travail mixtes ont été mis en place pour étudier les possibilités d'utilisation du satellite *Symphonie* entre la France et le Québec.

La semaine d'utilisation intensive du satellite se déroulera du 6 au 11 décembre 1976, à raison d'une émission par jour.

L'Amérique latine.

Le désir d'indépendance des pays latino-américains à l'égard des Etats-Unis les pousse à se rapprocher de nous sur le plan culturel, leurs besoins en matière de développement économique les amènent à solliciter largement notre concours en matière de coopération technique.

Pour ne pas disperser nos efforts des choix ont été faits depuis cinq ans pour concentrer nos actions sur certains Etats, en particulier, sur le Brésil, le Venezuela, le Mexique, le Pérou et Haïti.

Le français n'occupe pas une place privilégiée dans les établissements nationaux et notre action dans ce domaine a pour but d'obtenir sur le plan réglementaire des dispositions améliorant la place de notre langue dans les programmes d'enseignement.

Certains résultats déjà obtenus sont significatifs : ainsi au Vénézuéla se sont ouverts de nombreux départements de français dans les universités de province. En Argentine, notre programme d'action pédagogique devrait nous permettre de recycler 3 000 enseignants nationaux de français. Au Mexique, un plan visant à l'amélioration et à l'extension de l'enseignement du français dans les écoles secondaires publiques est à l'étude.

Au Brésil, des groupes de travail se sont constitués pour appliquer les instructions de 1975 qui définissaient la place des langues vivantes dans l'enseignement.

C'est surtout dans le domaine de l'enseignement technique et professionnel que se situent les besoins les plus importants et les plus immédiats de la plupart des pays d'Amérique latine.

L'Amérique latine est la région du monde où notre action de diffusion culturelle en matière radiophonique s'effectue dans les meilleures conditions.

Le volume des envois y est le plus important et les stations locales diffusent très largement nos émissions.

Les principaux domaines de notre coopération technique restent l'administration publique, l'agriculture, l'inventaire des ressources naturelles (Nord-Est du Brésil, Pérou et Venezuela), la santé publique et la technologie.

Haïti.

Conformément à la volonté des deux parties, la coopération a fait l'objet d'une relance importante en 1972 par la signature d'un accord culturel et de coopération scientifique et technique, instituant une commission mixte et un relèvement important des crédits budgétaires alloués à notre action en Haïti.

Avec une enveloppe de 3 millions de francs en 1976, Haïti se trouve au deuxième rang des pays de coopération en Amérique latine.

Les tâches de substitution que les enseignants français assuraient jusqu'en 1973 ont été abandonnées au profit des tâches de formation qui comprennent en particulier :

- l'organisation de stages destinés aux instituteurs ;
- des interventions dans les écoles normales et dans les classes des maîtres en formation.

L'encadrement pédagogique est assuré par un personnel qualifié comprenant 43 civils et 25 V.S.N.A.

Depuis 1975, nos coopérants ont produit et édité des manuels scolaires : ceux de lecture et de calcul pour les deux premières classes primaires ont été expérimentés et leur usage se généralise.

La centralisation de l'aide française en matière de pédagogie est assurée par l'Institut pédagogique national qui a commencé à fonctionner en septembre 1975 et dont les travaux de construction ont été financés par la France (1 865 000 F).

- en 1975 un crédit de 150 000 F a été accordé pour la construction de trois écoles de six classes en province ;
- et en 1976 un crédit de 150 000 F pour la construction de cinq autres écoles.

Pour atteindre une population de 85 % d'analphabètes qui ne parle que le créole, il a paru nécessaire d'entreprendre une opération d'alphabétisation. L'accord signé le 23 septembre 1975 entre le Centre d'éducation permanente de l'Université René-Descartes (Paris-V), d'une part, et les Ministères haïtiens de l'Education nationale et de l'Agriculture, d'autre part, a permis d'alphabétiser, en créole d'abord, des adultes et des adolescents en âge post-scolaire et d'organiser le passage progressif à l'utilisation du français.

Une opération de formation professionnelle est organisée conjointement par le Bureau international du travail, le Gouvernement haïtien et le Gouvernement français en vue de former des techniciens qualifiés et d'assurer la formation permanente.

Notre action culturelle se développe à partir de nos établissements :

L'*Institut français d'Haïti* créé depuis 1945, qui n'est pas un établissement d'enseignement mais essentiellement un centre d'animation culturelle comprend depuis 1973 :

- un auditorium de 350 places ;
- une bibliothèque de 34 000 volumes.

Le *Cours privé Alexandre-Dumas* fonctionne désormais selon les normes d'une « petite école française à l'étranger ».

Enfin l'*Alliance française* dispose en Haïti de cinq comités locaux animés par les membres de la mission pédagogique française.

Diffusion de la langue française.

Le nombre de ceux qui parlent ou apprennent notre langue sont actuellement, en chiffres absolus, plus élevé qu'il ne l'a jamais été mais, par rapport à la population mondiale, qui augmente régulièrement, il y a une diminution en pourcentage. L'accroissement de la population scolarisée, notamment dans les pays en voie de développement, amène les planificateurs à choisir parmi les matières à enseigner, et, dans de nombreux cas, à supprimer la seconde langue étrangère. Etant donné que la première langue est le plus souvent l'anglais, le français a disparu de l'enseignement secondaire dans la plupart de ces pays, notamment en Amérique latine. Néanmoins, le français est en mesure de continuer à jouer le rôle de langue de communication dans de nombreuses régions du monde.

C'est moins dans l'enseignement secondaire que dans les universités que l'on trouve, en général, le public intéressé par notre langue.

Ces considérations amènent à déterminer une stratégie adaptée dans le domaine de la diffusion du français.

Les méthodes audiovisuelles traditionnelles restent valables pour le public qui continue à apprendre notre langue dans la perspective d'une communication orale effective avec les francophones.

Dans de nombreux pays, particulièrement en Amérique latine et dans les pays arabophones du Moyen-Orient, on ne peut répondre à la demande d'un français dit « instrumental », « de spécialité » ou « scientifique et technique » en appliquant des méthodes élaborées au temps où l'on supposait les publics homogènes et identiques.

Donc, il convient de mettre au point le mode d'enseignement qui permettra d'y répondre avec toutes les garanties d'efficacité.

La francophonie.

Agence de coopération culturelle et technique (A. C. C. T.).

La conférence générale qui s'est tenue à l'île Maurice, en novembre 1975, a été le point de départ d'une nouvelle orientation dans la structure de l'Agence, caractérisée notamment par un accroissement des pouvoirs du Secrétaire général.

Le dernier conseil d'administration de mai 1976, s'inspirant d'une proposition canadienne, a admis le principe de la création d'un « Programme spécial » financé par des contributions volontaires. Le Canada est le seul Etat à avoir avancé un chiffre, d'ailleurs conditionnel, pour sa contribution.

Le budget de l'A. C. C. T. passera de 42 300 000 F en 1976 à 50 millions de francs en 1977.

La France y pourvoit pour 46,34 %, le Canada et le Québec 35 % ensemble et la Belgique 12,50 %.

L'Association internationale des parlementaires de langue française en réunissant son assemblée générale cette année au siège des Nations Unies, à New York, a enregistré un remarquable succès. De nombreux pays ont participé à cette assemblée à laquelle participait le Secrétaire général de l'O. N. U.

Une section grecque est en voie de création.

Le Conseil international de la langue française a organisé à Dakar, en mars 1976, un colloque consacré aux « relations entre les langues négro-africaines et le français ».

L'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française s'est réunie à Lomé en décembre 1975 ; l'élection du président de la conférence a été l'occasion d'un conflit qui a opposé un Zaïrois à un Sénégalais et a provoqué de vives réactions au Zaïre et au Gabon, Etats qui ont suspendu leur participation.

Le dixième congrès de l'*Institut international de droit d'expression française* pourra tenir ses assises à Paris en décembre 1976 avec la participation probable de nombreux gardes des sceaux.

Le Haut comité de la langue française tient des réunions hebdomadaires.

Le Comité interministériel pour les affaires francophones traite des problèmes des émissions françaises de radio à destination des pays francophones, de la francophonie dans l'océan Indien, de l'Ecole internationale de Bordeaux, de l'emploi de la langue française.

Conférences ministérielles francophones.

La Conférence des Ministres de l'Education nationale des pays d'expression française, qui s'est tenue à N'Djamena en février 1976, a abouti à une augmentation du budget du Conseil africain et mauricien de l'enseignement supérieur.

La Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports s'est tenue à Paris en juillet 1976 et a décidé la fusion des secrétariats exécutifs permanents pour l'année 1977.

La Conférence franco-africaine des Chefs d'Etat s'est réunie à Paris en mai 1976.

Organisations internationales.

De sérieuses menaces pèsent actuellement sur le sort de la langue française dans les principales instances internationales.

On s'efforce de faire respecter le statut du français langue de travail et à préserver l'usage de son emploi.

Presse et information.

Le projet de budget du service de presse et d'information pour 1977 est presque analogue au budget de 1976, soit 38 804 238 F de dépenses ordinaires, contre 36 724 288 F en 1976, et 1 million de francs de dépenses en capital, contre 1 200 000 F en 1976.

A l'évidence, la gestion de ces crédits se heurtera en 1976 à des difficultés très aiguës.

Radio - Télévision.

Après la disparition de l'O. R. T. F., des relations différentes se sont établies entre le Ministère des Affaires étrangères et les sociétés issues de l'O. R. T. F.

Mais le rapport établi par M. d'Arcy n'est toujours pas connu.

Avec Radio-France, le Ministère des Affaires étrangères a passé une convention pour la fourniture d'émissions reprises des chaînes nationales d'émissions spécifiques.

L'Institut national de l'Audiovisuel diffuse les programmes de télévision à l'étranger. Une convention fixe le volume annuel des émissions distribuées et la liste des pays destinataires.

En 1975, le Ministère des Affaires étrangères a été amené à jouer, du fait de la disparition de la D. A. E. C., le rôle d'instance coordinatrice à l'égard de l'ensemble des organismes concernés en France par l'action extérieure en matière de radio et de télévision.

Après un an de fonctionnement, l'autonomie et la responsabilité des sociétés dans le domaine international, l'organisation des rapports de l'Etat avec les sociétés et organismes issus de l'O. R. T. F. pour ce qui concerne les négociations internationales et le renouvellement des accords de coopération précédemment signés par la D. A. E. C. ont été confirmées.

Les organismes de radio et de télévision ont toute latitude pour conclure avec leurs homologues étrangers des accords professionnels dont ils informent le Ministère des Affaires étrangères.

Ils doivent par contre le consulter préalablement si certaines clauses de ces accords sont susceptibles d'avoir une incidence sur la politique générale ou si les engagements pris peuvent avoir une incidence nouvelle sur les finances de l'Etat.

Une convention d'un montant de 2 535 000 F fixe à 6 000 heures le volume annuel des émissions reprises des chaînes nationales que cette société adressera en 1976 aux stations de radio francophones ou partiellement francophones des pays suivants : Algérie, Angola, Arabie Saoudite, Cambodge, Ethiopie, Guatemala, Haïti, Liban, Maroc, Mexique, Nouvelle-Zélande, Pérou, République arabe d'Egypte, Roumanie, Seychelles, Tunisie et Venezuela.

Radio-France réalise dans le cadre d'un marché d'un montant de 4 100 000 F sept émissions hebdomadaires.

Les perspectives ne sont pas négligeables, qu'il s'agisse des possibilités offertes par les satellites de communication des réseaux étrangers de télévision par câbles, de moyens techniques légers comme les vidéo-cassettes et les vidéo-disques notamment. Tous les obstacles ne sont pas levés et notamment le problème des droits des auteurs devra être réglé.

Il a été indiqué récemment que le Président de la République souhaite que Radio-France fasse un effort de qualité vers l'Afrique et que l'on augmente nos émissions vers le continent africain avec une proportion plus importante de programmes spécifiques. Nous y souscrivons volontiers mais avec quels moyens et au détriment de qui ?

Par ailleurs, l'implantation de relais en ondes moyennes dans nos départements et Territoires d'Outre-Mer continue à s'imposer, de même que le recours accru aux satellites de télévision.

On ne peut que s'inquiéter de la régression des moyens de la radio et de la télévision, eu égard à sa fonction culturelle irremplaçable, mais aussi aux liens qu'elle établit avec les Français à l'étranger.

LA SOMERA

Le capital de la Société monégasque d'exploitation et d'études de radiodiffusion a fait l'objet d'une nouvelle répartition à la suite de la loi du 7 août 1974 portant réforme de l'O. R. T. F. : le capital de 15 millions de francs initialement réparti entre radio Monte-Carlo (55 %) et l'office (45 %) a été redistribué à raison de 55 % pour radio Monte-Carlo, 30 % pour la Société nationale de radio et 15 % pour l'Établissement public de diffusion. Quant à la composition du conseil d'administration, elle n'a pas subi de changement.

La SOMERA produit l'ensemble des émissions diffusées par « radio Monte-Carlo - Proche-Orient », grâce à son émetteur de 600 kilowatts en ondes moyennes installé à Chypre.

Elle émet chaque jour quinze heures de programmes, dont 80 % en langue arabe et 20 % en français. Les émissions d'informations, dont la durée globale a été portée de une heure trente à une heure quarante-cinq, comprennent 12 bulletins quotidiens (9 en arabe et 3 en français) préparés à Paris. Leur objectivité reconnue vaut à la station une excellente audience au Proche-Orient.

Il n'est pas encore possible d'évaluer les conséquences des événements du Liban sur l'activité de la station et, en particulier, sur ses ressources publicitaires en partie liées à l'exploitation du marché libanais. En tout état de cause, la situation qui prévaut dans ce pays ne peut que confirmer l'intérêt d'une extension des capacités d'émission de la SOMERA au-delà de la zone actuellement couverte. C'est dans cette perspective que la société poursuit l'étude d'un projet de réémetteur qui serait installé dans le golfe arabe et qui permettrait de desservir les émirats, l'Arabie Saoudite, l'Irak et sans doute l'Iran.

A ce sujet lors du voyage du Président de la République en Iran, beaucoup de nos compatriotes se sont plaints de ne pouvoir entendre la voie de la France. Le renforcement de l'émetteur de Chypre est-il possible ? Il peut certes passer de 600 kilowatts à 900 mais, de toute façon, on n'atteindrait pas l'Iran. Par contre, l'installation d'un relais dans un des pays du Golfe apparaît d'autant plus possible que la SOFIRAD est prête à assurer l'investissement. Il faudrait simplement pour les premières années, une contribution au déficit d'exploitation de 4 à 9 millions jusqu'en 1978, mais qui diminuerait certainement ensuite du fait des recettes de publicité. Or la SOFIRAD rapporte des dividendes à l'Etat et il serait possible

dans un délai de dix mois, de donner quinze heures d'émission par mois. De plus, ce poste aurait l'avantage d'émettre en ondes moyennes, alors que nous le savons, les émissions en ondes courtes, sont pratiquement inutiles.

La SOMERA aura reçu, entre 1970 et 1975, 25 millions de francs de subvention.

Pour 1976, la SOMERA avait initialement fixé ses besoins de financement extérieur à 7 millions de francs mais des mesures d'économie ont permis de ramener ce déficit prévu à 6 millions de francs.

Les ressources propres de la SOMERA tirées de la publicité ont été les suivantes :

1974	1 093 000 F.
1975	2 550 000 F.
1976 (estimation)	2 750 000 F.

Dès 1976, en effet, deux déficits incompressibles se sont déjà manifestés :

— les crédits nécessaires à la couverture du déficit de la SOMERA sont inférieurs de un million de francs aux besoins ;

— le coût des émissions de Radio-France vers l'étranger prévues pour l'année 1976 dans la convention passée entre le Ministère et la Société nationale est de 13 887 000 F, alors que le crédit prévu n'est que de 11 805 000 F ; compte tenu d'un effort de Radio-France, l'insuffisance de crédit a pu être ramenée à 1,5 million de francs ; si aucun crédit supplémentaire ne peut être dégagé, une partie des émissions prévues ne pourra être réalisée (en particulier les opérations nouvelles qui avaient été envisagées vers le Portugal devront être repoussées).

Le livre français à l'étranger.

Il est rappelé que, par décret n° 75-1003 du 29 octobre 1975, les compétences exercées précédemment par le Ministère des Affaires étrangères, en matière d'aide à l'exportation du livre français, ont été transférées au Secrétariat d'Etat à la Culture.

Pour permettre la poursuite du programme de coopération franco-québécois dans le domaine du livre, le Ministère des Affaires étrangères a, néanmoins, conservé un crédit de un million de francs. Ce crédit est destiné à l'exécution des opérations consignées dans les accords culturels franco-québécois et conjointement financées par les deux gouvernements.

Activités artistiques.

Crédits affectés à chaque forme d'art.

ANNEE	THEATRE	ARTS plastiques.	MUSIQUE	BALLET-MIME
1975	5 169 278	5 234 000	4 566 862	1 050 000
1976	4 631 157	4 287 900	3 245 010	1 569 654

La réduction du chiffre des crédits affectés n'est qu'apparente car un montant de 3 400 000 F a été consacré par ailleurs aux manifestations théâtrales, chorégraphiques et d'arts plastiques, réalisées aux Etats-Unis dans le cadre du bicentenaire de l'indépendance américaine (voir en annexe le relevé des activités).

Organisations internationales.

Les crédits pour 1977 au titre des *contributions obligatoires* se montent à 738 730 075 F, en augmentation de 129,9 millions de francs par rapport aux crédits votés pour 1976 et représentent 90 % de l'ensemble.

Les *contributions bénévoles* passent de 81 363 236 francs en 1976 à 81 683 236 F en 1977. Cette majoration de 320 000 F concerne seulement des organisations à caractère scientifique : Institut international pour l'analyse appliquée des systèmes, Veille météorologique mondiale, Commission océanographique de l'UNESCO, Fondation internationale pour la science.

Pour les autres, nous restons au taux de 1974.

Contributions obligatoires.

ORGANISATIONS	QUOTE-PART de la France dans le financement des organisations (en pourcentage).	CREDITS prévus dans le projet de loi de finances pour 1977.
O. N. U.	5,86	82 125 050
U. N. E. S. C. O.	5,81	24 287 900
O. A. A.	7,47	25 096 400
O. I. T.	6,07	20 604 400
O. M. S.	5,73	33 829 000
A. I. E. A.	6,07	9 514 700
Centre international de l'Enfance.....	»	6 700 000

ORGANISATIONS	QUOTE-PART de la France dans le financement des organisations (en pourcentage).	CREDITS prévus dans le projet de loi de finances pour 1977.
Force d'urgence de l'O.N.U. au Proche-Orient..	6,77	26 040 000
C. S. C. E.	8,80	2 817 600
U. E. O.	20	5 013 800
Conseil de l'Europe.....	20,08	26 299 400
O. C. D. E. (dépenses générales).....	9,80	25 952 000
Eurocontrôl		37 481 050
Budget d'investissement.....	28	
Budget de fonctionnement.....	24	
Secrétariat O. T. A. N.	17,1	37 035 000
Agence francophone.....	46,37	19 121 185
C. E. R. N.		273 170 750
Laboratoire I	21,49	
Laboratoire II	21,47	
E. S. O.	33,3	21 918 000

Contributions bénévoles.

ORGANISATIONS	MONTANT de la contribution prévue au projet de budget pour 1977.
P. N. U. D.	49 000 000
P. A. M.	1 470 000
F. I. S. E.	8 630 000
U. N. P. E. F. - U. N. R. W. A.	7 402 000
Fonds volontaire A. I. E. A.	588 000
Fonds de l'O. N. U. pour l'environnement.....	6 000 000
Fonds de l'O. N. U. pour les activités en matière de population..	490 000
Fonds de l'O. N. U. pour la lutte contre l'abus des drogues.....	490 000
Veille météorologique mondiale.....	1 987 000

Comme on le constate *l'augmentation prodigieuse des crédits consacrés aux cotisations obligatoires efface toute possibilité sérieuse de contribution volontaire qui nous permettrait de privilégier certains pays.*

Certes, l'inflation mondiale, les revendications excessives du personnel, y sont pour beaucoup. Mais le fonctionnement même des institutions n'est-il pas en cause. Toute initiative de dépense proposée par les pays en voie de développement bénéficie des votes de plus de cent États, qui ne supportent que 10 % des dépenses obligatoires. Le reste du budget se répartit à raison de 20 % pour

les pays de l'Est, 5,5 % pour la Chine, et 65,5 % pour les Occidentaux, et à l'intérieur de ce groupe, le Japon, les Etats-Unis et l'Europe des Neuf supportent la moitié du budget.

Malgré l'action de nos représentants, *l'accroissement des charges est de l'ordre de 15 à 20 % par an*. Cette situation va de pair avec la *politisation des organisations*. Récemment, des intellectuels, des savants et des artistes français ont décidé de créer un comité de vigilance pour surveiller l'activité de l'UNESCO, de l'Organisation mondiale de la Santé, du Bureau international du Travail, qui risquent de se décomposer par la partialité et le sectarisme.

Soulignons cependant que la sagesse semble revenue à l'UNESCO, à l'occasion de son trentième anniversaire ; lors de la 19^e Conférence générale de Nairobi, elle a voté par 70 voix contre 17 abstentions une résolution qui reconnaît à tous les Etats membres le droit d'appartenir à l'un des cinq groupes régionaux, ce qui lève l'exclusive dont Israël était victime et qui, au titre du budget de 1975, avait justifié un amendement de réduction de crédits votés par le Sénat.

Il faut dire d'ailleurs que notre exemple avait été suivi par le Congrès américain et que, depuis deux ans, les U. S. A. ne payaient leur cotisation que dans la mesure où ils pouvaient garder un droit de vote. A l'heure actuelle, en signe de protestation, les Etats-Unis doivent à l'organisme 38 345 000 dollars, au titre de l'année 1975-1976. Comme d'autre part l'inflation a coûté 21 500 000 dollars à l'UNESCO, on mesure l'état de sa trésorerie.

Il faut bien admettre, par ailleurs, que les fondateurs ne reconnaissent plus, dans cette tour de Babel politico-culturelle de 131 pays, la communauté humanitaire qu'ils souhaitaient. Pourtant, *dans ce domaine des valeurs spirituelles, un ordre mondial reste encore à instaurer, et la vocation de l'UNESCO demeure entière*.

L'analphabétisme.

Le 8 septembre dernier a mis en évidence, grâce à la Journée internationale de l'alphabétisation organisée par les Nations Unies, un problème qui s'impose à la conscience universelle, car on compte aujourd'hui plus de 800 millions d'adultes analphabètes dans le monde.

Cette Journée, instituée voici dix ans pour attirer l'attention sur un des fléaux majeurs de l'humanité, a-t-elle atteint son but ? Dans la course entre la démographie et l'alphabétisation, c'est toujours la première qui l'emporte.

Au cours de la décennie 1960-1970, la proportion d'adultes analphabètes est passée de 44 à 34 %, mais leur nombre s'est accru de 60 millions.

Dans les 25 pays les moins développés, où le revenu annuel par habitant est inférieur à cent dollars par an, 80 % de la population ne sait ni lire ni écrire, et on prévoit qu'en 1985 moins de 30 % des enfants pourront y être scolarisés.

Le programme expérimental mondial lancé en 1965 sous l'égide de l'UNESCO, avec la collaboration du programme des Nations Unies pour le développement, a été également une déception. Appliqué dans des projets pilotes de douze pays en majorité africains, il n'a connu que des résultats modestes.

L'expérience des dix dernières années montre que la lutte contre l'analphabétisme repose d'abord sur une volonté politique des pays concernés et une mobilisation réelle de leurs ressources au profit de l'alphabétisation.

Coopération scientifique.

Elle a pour but d'insérer les activités scientifiques dans l'action diplomatique et de promouvoir la science et les techniques françaises à l'extérieur, par la recherche de nouveaux partenaires.

Un Comité des relations scientifiques internationales a été créé entre le département et la Délégation générale à la recherche scientifique et technique dont le secrétariat est assuré par le Service des affaires scientifiques de la Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques ; il devra garantir, grâce aux liaisons constantes avec les organismes de recherche ou administrations technico-économiques, l'envoi dans les postes de directives coordonnées et adaptées aux besoins d'information et d'action ressentis à Paris. En sens inverse, ce mécanisme assurera la diffusion et l'exploitation du travail fourni par les conseillers et attachés scientifiques tout en donnant à ces derniers l'occasion, par différents procédés de recyclage (colloques, etc.) d'adapter leur action à l'évolution de la situation et du milieu français.

L'intervention du Comité des relations scientifiques internationales, trouvera ainsi sa place dans une politique d'utilisation plus rationnelle et mieux orchestrée des moyens mis en œuvre pour promouvoir l'action scientifique de la France à l'étranger.

RELATIONS SCIENTIFIQUES MULTILATÉRALES

Dans la multiplicité des liens ainsi noués, la coopération européenne en matière de physique nucléaire au sein du C. E. R. N. et dans le domaine spatial absorbent actuellement l'essentiel des efforts techniques et financiers consentis en dehors des Communautés.

La crise de l'énergie a conduit en 1975 et pendant le premier semestre 1976 à accélérer l'expansion des activités communautaires, tout en ranimant l'intérêt pour certaines formes de coopération dans un cadre plus large, comme l'Agence pour l'énergie nucléaire de l'O. C. D. E.

LA COOPÉRATION SCIENTIFIQUE COMMUNAUTAIRE

Dans le cadre du Groupe de coopération scientifique et technique (C. O. S. T.), rassemblant, autour des neuf pays membres de la Communauté, dix Etats tiers européens, les actions engagées se développent de manière satisfaisante et deux accords seront signés à la fin de l'année 1976 pour la mise en œuvre de deux actions nouvelles dans le secteur des télécommunications et des transports.

D'autre part, la Convention portant création d'un Centre européen pour les prévisions météorologiques dont le siège est à Londres, est entrée en vigueur le 1^{er} novembre 1975.

Ce centre élabore, grâce à des ordinateurs très puissants, des prévisions météorologiques à échéance de quatre à dix jours. La contribution de la France s'est élevée en 1976 à 2,11 millions de francs.

Euratom, créé en 1958, poursuit le programme communautaire arrêté en 1973 portant notamment sur la fusion thermonucléaire qui pose des problèmes considérables.

LA COOPÉRATION SCIENTIFIQUE MULTILATÉRALE

1. *Météorologie.*

a) Veille météorologique mondiale (V. M. M.).

L'Organisation météorologique mondiale a décidé, en avril 1967, de lancer un vaste programme de surveillance continue des données météorologiques sur toute la surface du globe afin d'améliorer les prévisions à une échéance plus lointaine.

Les crédits représentant la participation de la France sont inscrits au budget du Ministère des Transports (Direction de la météorologie nationale). Au chapitre 42-32 du budget des affaires étrangères figure la contribution française au programme d'assistance volontaire de la Veille météorologique mondiale, qui a pour but d'aider certains Etats à exécuter une partie du programme, toute lacune dans le système étant ressenti par les autres. Notre contribution a été portée en 1976 à 1 867 000 F.

Ont bénéficié de notre assistance en 1976 la Colombie, le Congo, la République malgache, le Mali, l'île Maurice, le Rwanda et le Sri Lanka.

b) Programme de recherche sur l'atmosphère globale (G. A. R. P.).

Après l'expérience tropicale du G. A. R. P. qui s'est déroulée en 1974, une première expérience mondiale est en préparation. Elle fera appel, aux côtés des moyens classiques d'observation météorologique, à des techniques de pointe et mettra en œuvre un nombre d'équipements et de matériels inégalé jusqu'à présent.

2. *Sciences de la vie.*

a) Biologie.

Créée par un accord du 13 février 1969, la Conférence européenne de biologie moléculaire assure une coopération entre treize gouvernements européens auxquels s'est joint celui d'Israël, pour les recherches de caractère fondamental en biologie moléculaire.

La participation française s'élève à 1 923 297 F pour 1976, soit 19,8 %.

L'accord instituant le Laboratoire européen de biologie moléculaire, signé le 10 mai 1974 par dix des treize Gouvernements membres de la Conférence européenne de biologie moléculaire, est entrée en vigueur le 4 juillet 1974.

La construction du Laboratoire, dont le siège a été fixé à Heidelberg, doit s'étendre sur cinq ans. Elle a commencé à la fin de 1974 et progresse normalement. En attendant, l'organisation s'est installée dans des locaux provisoires.

Le Laboratoire comporte en outre deux antennes, l'une à Hambourg (utilisation de l'accélérateur Desy), l'autre à Grenoble, où des équipes de chercheurs sont déjà en place.

La contribution de la France au budget du Laboratoire s'élève à 8 433 400 F en 1976.

b) Médecine.

La contribution de la France au budget du Centre international de recherches sur le cancer figure au chapitre 42-31 du budget du département. Son montant était de 1 929 502 F en 1976.

3. *Océanographie.*

Le Gouvernement français contribue au Fonds de dépôt de la Commission océanographique intergouvernementale pour 147 000 F en 1976.

4. La France est membre de l'Institut international d'analyse appliquée des systèmes dont le siège est près de Vienne (Autriche). L'Institut permet à des chercheurs de l'Est et de l'Ouest de travailler ensemble.

La participation de la France pour 1976 est de 780 000 F.

5. *Bureau intergouvernemental pour l'informatique.*

La France joue un rôle actif dans le Bureau intergouvernemental pour l'informatique de Rome qui regroupe une trentaine de pays développés et en voie de développement et s'occupe plus

particulièrement de l'introduction de l'informatique dans les pays en voie d'industrialisation. La contribution de la France en 1976 est de 1 112 000 F.

6. *Atome.*

a) L'agence internationale de l'énergie atomique (A. I. E. A.), organisation spécialisée placée sous l'égide des Nations-Unies, compte actuellement 109 membres. Les activités de l'agence en 1976 se sont exercées tant dans le domaine traditionnel des sciences et techniques nucléaires que dans celui du droit et de l'assistance technique aux pays en voie de développement.

La France envoie notamment des experts français participer aux différents groupes de travail.

Sur le plan politique, l'Agence a poursuivi la conclusion et la négociation d'accords de garantie, en application du traité de non-prolifération des armes nucléaires. Au 31 décembre 1975, soixante et un pays avaient conclu avec l'Agence de tels accords. Dans dix-sept d'entre eux cependant ces accords n'étaient pas encore entrés en vigueur.

Le budget de l'Agence est en 1976 de 37 millions de dollars et la contribution de la France s'élève à 9 500 000 F, auquel s'ajoute une contribution volontaire de 600 000 F.

b) L'Agence pour l'énergie nucléaire de l'Organisation de coopération et de développement économique a pour objet de promouvoir le développement de la production et des utilisations de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, en organisant la coopération entre ses membres et en recherchant l'harmonisation des décisions prises.

Le budget de l'Agence pour l'énergie nucléaire s'élève en 1976 à 11 403 100 F et la France, dont le taux de participation est de 12 %, a versé 1 374 646 F au titre du budget de l'O. C. D. E.

c) L'Organisation européenne pour la recherche nucléaire (C. E. R. N.) :

1° *Dans le domaine de la recherche*, l'année 1975 a été marquée, par l'approfondissement des découvertes réalisées précé-

demment (forme à courant neutre de l'interaction faible et nouvelles particules) et par la poursuite des préparatifs pour les expériences qui seront menées avec le grand accélérateur de 400 GEV.

A noter la signature, en juillet 1975, d'un protocole qui permettra de développer les échanges entre le C. E. R. N. et les Centres de physique des hautes énergies d'U. R. S. S., et la poursuite de contacts avec des physiciens de Chine populaire.

2° La construction du grand accélérateur touche désormais à son terme et la puissance de 400 GEV a pu être atteinte. Cette performance réalisée après quelques semaines d'essais de fonctionnement est tout à fait remarquable. A titre de comparaison, il suffit d'indiquer qu'aux Etats-Unis il avait fallu plusieurs mois pour atteindre cette puissance.

Au point de vue financier, sur proposition française, il a été admis une décroissance des budgets — en prix constants — à partir de 1976 et jusqu'en 1979, de l'ordre de 3 % par an.

Le montant total de la contribution française s'élève à 247 millions de francs en 1976.

7. *Astronomie.*

L'Organisation européenne pour les recherches astronomiques en zone australe (E. S. O.) a poursuivi l'exploitation des instruments déjà installés à l'Observatoire de La Silla, dans les Andes chiliennes, notamment le télescope de Schmidt de 1,60 mètre à l'aide duquel un atlas du ciel austral est en cours d'élaboration.

Parallèlement, les travaux de construction du grand télescope de 3,60 mètres se sont déroulés selon le rythme prévu. Après avoir été assemblé en usine (en France), l'appareil a fait l'objet d'une série de vérifications de fonctionnement. Il a été ensuite démonté et expédié au Chili. Son installation définitive dans les bâtiments qui ont été construits pour le recevoir est en cours, et il devrait pouvoir commencer à fonctionner à la fin de 1976.

Le siège définitif de l'Organisation sera installé à Garching, près de Munich, sur un emplacement offert par la République fédérale d'Allemagne.

Le pourcentage de la contribution française à l'E. S. O. est égal à celui de la République fédérale d'Allemagne et atteint 33,3 %, soit 18 685 000 F en 1976.

8. *Espace.*

a) Agence spatiale européenne.

En matière spatiale, les crédits de coopération internationale sont inscrits au budget du Ministère de l'Industrie et de la Recherche. Ils sont utilisés par le Centre national d'études spatiales.

Pour sa part, le Ministère des Affaires étrangères a réservé, cette année encore, un crédit de 155 120 F. Cet organisme de fait a siégé pour la dernière fois en avril 1975, à Bruxelles, pour fixer les grandes orientations du programme spatial européen.

L'exécution du programme scientifique de base et de deux programmes majeurs de l'Agence (lanceur lourd « Ariane » et laboratoire habité « Spacelab ») se poursuit dans de bonnes conditions. Il en est de même pour le développement des satellites d'applications (météorologie, télécommunications, navigation maritime). Par contre, le programme de satellite de navigation aérienne n'a guère progressé en raison de certaines difficultés soulevées par les Etats-Unis, et les contraintes budgétaires obligeront sans doute les participants européens à étaler dans le temps la réalisation de ce projet.

Le budget prévu pour 1976 est de 2 335 millions de francs, alimenté principalement par les contributions de la France (30,10 % en 1976) et de la République fédérale d'Allemagne (24,56 %).

Nos partenaires européens ayant accepté de participer aux frais de maintenance du Centre spatial guyanais, qui ne connaîtra qu'une activité réduite jusqu'aux premiers lancements de la fusée « Ariane » en 1979, un accord à ce sujet entre la France et l'Agence spatiale européenne a été signé le 5 mai 1976. En même temps a été signé un second accord relatif à la construction et à l'utilisation de la base de lancement de l'Agence à Kourou (Guyane). Cette base de lancement aménagée en vertu d'un accord en 1970 a cessé ses activités trois ans plus tard. La mission et les biens ont été repris par l'Agence spatiale européenne.

b) Inmarsat.

La France a pris une part active en février dernier à la « Conférence sur la création d'un système maritime international à satellites ».

c) O. N. U.

Au mois de décembre 1975, la France a ratifié :

— l'Accord sur le sauvetage des astronautes, le retour des astronautes et la restitution des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique conclu le 22 avril 1968 ;

— la Convention sur la responsabilité internationale pour les dommages causés par des objets spatiaux faite le 29 mars 1972 ;

— et la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique, conclue en janvier 1975 à New York.

Enfin, elle a contribué activement aux débats du Comité pour l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique, notamment en ce qui concerne la rédaction du projet de traité sur la Lune, l'élaboration des principes régissant l'usage par les Etats de satellites artificiels aux fins de la télévision directe et la mise au point des principes visant la télédétection des ressources naturelles de la Terre.

9. *Environnement.*

a) Communautés européennes.

Depuis le début de 1976, un nouveau programme est à l'étude qui reprend les thèmes décidés dans le programme de 1973 tout en insistant sur l'aspect « qualité de vie ».

Plusieurs directives sont à l'étude. Elles portent sur le déversement des déchets en mer, l'élimination des déchets, la pollution atmosphérique, les déchets provenant de la fabrication du dioxyde de titane et la réduction de la pollution des eaux par les usines de pâte à papier.

b) La coopération internationale s'effectue par ailleurs au sein des organismes suivants :

Programme des Nations Unies pour l'environnement (P.N.U.E.) :

La France, dont la participation financière au « Fonds de l'environnement » des Nations Unies est très substantielle (6 millions de francs en 1976) a participé à toutes les réunions de travail organisées sous l'égide du P. N. U. E., et notamment aux quatre premières sessions de son conseil d'administration (à Genève juin 1973 et Nairobi mars 1974, mai 1975 et mars 1976).

La délégation française s'est efforcée de concert avec les délégations des pays industrialisés, de contenir la tendance des pays

en voie de développement à favoriser une dispersion des efforts en donnant à leurs besoins propres des priorités élevées, au détriment des actions de caractère universel. Une convention sur la protection de la mer Méditerranée (février 1976) a été signée et un « Plan bleu pour les actions en Méditerranée », dû à une initiative française, a été mis en place. Ce plan prévoit, pour l'ensemble des dix-huit pays méditerranéens, un processus de concertation pluridisciplinaire propre à soumettre aux Gouvernements des propositions d'actions à entreprendre dans le bassin méditerranéen, pour la sauvegarde et la mise en valeur future tant du milieu marin que du littoral.

Dans le cadre de la Commission économique pour l'Europe, la France a participé aux sessions des « Conseillers des Gouvernements des pays de la C. E. E. pour les problèmes de l'environnement », au cours desquelles a été élaboré le programme de travail de ce groupe pour les années à venir.

La France a proposé d'organiser à Arc-et-Senans à la fin de l'année 1976 un séminaire sur les principes et la création de techniques et de systèmes de production sans déchets.

Le programme de l'U. N. E. S. C. O. « l'homme et la biosphère » est passé à une phase opérationnelle pour les 13 thèmes qui le composent. Du point de vue français une certaine priorité a été donnée à l'étude de la zone méditerranéenne et une conférence des comités nationaux des pays riverains de la Méditerranée permettra en 1976 la réalisation d'une coopération effective des pays de cette région sur des thèmes d'intérêt commun, comme la protection des forêts contre le feu, l'étude de la pollution dans les deltas ou l'impact du tourisme sur les milieux naturels. Les résultats de ces travaux seront d'ailleurs utilisés pour la réalisation du « Plan bleu ».

Des études pilotes ont été entreprises sous l'égide du Comité sur les défis de la Société moderne du Traité de l'Atlantique Nord en matière de sécurité routière, d'environnement et de planification régionale, de transports urbains, de pollution des eaux intérieures, de pollution de l'air, de techniques modernes de la santé, de traitement des eaux usées, de déchets toxiques, d'énergie solaire, d'énergie géothermique, et, tout récemment, d'économies d'énergie.

La France participe à la quasi-totalité de ces études et a la responsabilité d'une partie de l'étude pilote sur l'énergie géothermique qui se préoccupe tout particulièrement des utilisations non électriques de cette énergie. Une autre étude consacrée à la surveillance de la pollution marine a également été retenue par ce Comité au début de 1976 à la suite d'une proposition de la France, pays pilote pour ce thème.

Le Conseil de l'Europe, dont la seconde Conférence ministérielle pour les problèmes de l'environnement s'est tenue à Bruxelles en 1976, élargit tout en les précisant ses activités dans le domaine particulier de la protection des espaces naturels et de la faune qui y vit.

La France a participé activement aux travaux du « Comité de l'environnement » de l'O. C. D. E. et à ceux des groupes techniques qui en relèvent.

L'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources, organisation internationale non gouvernementale, a développé ses activités en ce qui concerne la protection de la nature, et particulièrement celle des espèces vivantes. Une Convention pour la protection de la nature dans la zone du Pacifique Sud a pu être élaborée avec l'aide de cette organisation par les pays de cette région du monde. Une autre Convention mondiale pour la protection des espèces migratrices est actuellement en cours de négociation.

Enfin, la France participe de façon régulière aux travaux entrepris dans le domaine de l'environnement par les organisations internationales spécialisées, comme l'Agence internationale de l'énergie atomique, l'Organisation mondiale de la santé, l'Organisation météorologique mondiale ou l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture.

En dernier lieu, sur un plan plus général, un accord tripartite sur la surveillance de la stratosphère a été élaboré entre les gouvernements américain, britannique et français. Cet accord, signé à Paris le 5 mai 1976, a comme objectif général la recherche de mesures destinées à améliorer la compréhension de la stratosphère, et notamment de coopérer à l'accroissement de la capacité de surveillance de l'ozone stratosphérique à l'échelle du globe.

CONCLUSION

Dans la discussion en commission, le rapporteur a souligné que notre action dans ce domaine est conduite essentiellement par le Ministère des Affaires étrangères mais aussi par le Ministère de la Coopération, en Afrique noire francophone.

En fait, d'autres ministères interviennent également : l'Education, la Culture, l'Industrie, les P.T.T., les sociétés de radiodiffusion et certaines grandes sociétés nationales.

Pour avoir une vue complète, il faudrait dresser un bilan exhaustif et surtout toutes ces interventions nécessiteraient une meilleure coordination.

Dans cet esprit d'ailleurs, nos ambassadeurs auront autorité sur tous les attachés spécialisés, de même que les préfets supervisent déjà tous les représentants des différents ministères.

Il a souhaité, ainsi que M. Mont, que la commission procède à l'audition du Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, qui pourrait être accompagné de M. d'Arcy, sur le problème de la réorganisation des émissions radiophoniques vers l'étranger.

Comparant l'effort de coopération culturelle, scientifique et technique de la France, le rapporteur a constaté que dans beaucoup de pays les biens des Français sont spoliés sans aucune indemnisation et 82 Français y demeurent toujours emprisonnés.

Le porte-parole de l'Elysée a déclaré qu'il est urgent de mettre fin à l'inadmissible détention de Mme Claustre qui constitue une insulte à la dignité humaine.

Sur la question de la francophonie, M. Pisani, tout en reconnaissant son importance, a indiqué qu'elle ne devrait être développée qu'à bon escient et qu'il serait vain de vouloir introduire le français dans des pays multilingues comme l'Inde. M. Ménard a souligné le rôle joué par l'Association française des pays de langue française.

Mme Alexandre-Debray a rendu hommage à l'action de l'Alliance française.

M. Pisani, appuyé par M. Andrieux, a proposé à la commission le rejet des crédits du budget des Relations culturelles pour manifester la désapprobation de la commission devant leur insuffisance.

La commission a repoussé cette proposition et a adopté à la majorité les conclusions de son rapporteur tendant à l'adoption des crédits du budget des Affaires étrangères - Relations culturelles.

ANNEXE

1976

I. — Théâtre.

a) *Manifestations françaises à l'étranger.*

Tournée du Théâtre du Campagnol au Maroc.
Tournée du Théâtre de la Huchette en Grèce et en Israël.
Représentations du Théâtre national populaire à Londres.
Tournée du Théâtre du Double dans les villes universitaires de Grande-Bretagne.
Tournée de la Compagnie Renaud-Barrault en U. R. S. S.
Tournée de la Compagnie Denis Llorca en Amérique latine.
Tournée du Théâtre du Capricorne au Mexique.
Représentations de troupes de marionnettistes en U. R. S. S. et en Pologne.
Tournée du Centre théâtral du Limousin en Algérie et en Tunisie.
Tournée du comédien Bachir Touré en Afrique noire.
Tournée de la Comédie-Française au Japon.
Représentations du Théâtre du Soleil en Italie.
Participation du Jeune théâtre national aux festivals d'Hammomet, à Carthage (Tunisie).

b) *En France.*

Appui au festival d'Avignon.
Atelier de recherche et d'animation théâtrale animé par M. Grotowski en Charente-Maritime.
Festival-colloque des théâtres du Tiers-Monde à Rennes.
Représentations d'une troupe de Gagaku au théâtre d'Orsay.
Représentations du Théâtre national d'Égypte à l'Opéra-studio.
Représentations de l'American Place Theatre au Théâtre oblique.
Représentations du Théâtre d'art d'Athènes au théâtre d'Orsay.

2. — Ballet et mime.

Tournée du Ballet Blaska en Europe orientale.
Tournée du Ballet Anne Béranger au Maroc.
Tournée du Ballet de Marseille-Roland Petit au Canada.
Tournée du Ballet-théâtre contemporain en Autriche.
Tournée du Ballet Joseph Russillo en République fédérale d'Allemagne et en Yougoslavie.

3. — Arts plastiques.

a) *A l'étranger.*

Exposition « La gravure surréaliste » aux États-Unis et au Canada.
Panorama de l'art français contemporain dans le bassin méditerranéen.
« Le Portrait français de 1610 à 1789 » en Hongrie, Pologne et Tchécoslovaquie.
Exposition Pascin en Yougoslavie.
Tapisseries anciennes et modernes en Roumanie.

Exposition circulante sur le musée de Blérancourt dans les villes universitaires des Etats-Unis.

Exposition Dufy en Amérique latine.

Exposition Vasarely au musée de Tel-Aviv.

Exposition de dessins de théâtre de Jean Hugo en Grande-Bretagne.

Exposition Dunoyer de Segonzac en U. R. S. S. et en République démocratique allemande.

Exposition de sculptures bourguignonnes du xv^e siècle en Suisse.

b) *En France.*

Premier salon international d'art contemporain.

Exposition d'icônes bulgares au Petit-Palais.

Exposition Ramses II au Grand-Palais.

Exposition Kandinsky au musée de Bordeaux.

Exposition Shiko Muna Kata au musée Cernuschi.

Exposition de peinture portugaise contemporaine au musée d'art moderne de la ville de Paris.

Rétrospective Brancusi et son temps au musée Galliera.

4. **Musique.**

a) *A l'étranger.*

Tournée de l'Orchestre national de France au Proche-Orient et en Afrique du Nord.

Tournée de l'Orchestre de chambre de Versailles en Norvège et en Suède.

Tournée de l'Ensemble Ars Antiqua en Europe orientale.

Tournée de l'Ensemble Secolo Barroco aux Etats-Unis et au Canada.

Tournée de l'Octuor de Paris en Amérique latine.

Tournée de l'Orchestre de chambre de Toulouse au Proche-Orient, au Japon et en Chine.

Tournée de l'Orchestre de Paris en Grande-Bretagne, au Danemark et en République fédérale allemande.

Concerts de l'Orchestre symphonique de Lyon en Bulgarie, Roumanie et Grèce.

Concerts de l'Orchestre philharmonique de Strasbourg au Japon.

Tournée du Trio Delta en Norvège.

Concerts de l'Ensemble Ars Antiqua en Irlande.

b) *En France.*

Venue des chœurs de la Philharmonie George Enesco de Bucarest à Paris et Limoges.

5. **Priorités artistiques retenues.**

Comme pourra le constater la Commission des Finances à la lecture des principales manifestations réalisées au cours des deux dernières années, le Ministère des Affaires étrangères a poursuivi l'action qu'il a annoncée dans le but de montrer à l'étranger l'effort entrepris par la France dans le cadre de la décentralisation et a fait appel dans une proportion encore plus importante que les années précédentes, aux centres dramatiques nationaux, aux ensembles permanents de province et aux troupes consacrées à la recherche. C'est ainsi que, dans le domaine du théâtre, sans pour autant sacrifier nos grandes troupes prestigieuses et sans négliger le répertoire traditionnel, ont pu être présentés dans le cadre des Europalia-France qui ont eu lieu en Belgique, à côté de la Comédie-Française, le groupe T. S. E. et l'Atelier-théâtre Philippe Adrien. Dans le même souci de montrer des aspects différents de la création

théâtrale en France, sont prévues, dans le cadre des manifestations qui célébreront le bicentenaire de l'indépendance des Etats-Unis en 1976, des représentations de l'Opéra de Paris, de la Compagnie Renaud-Barrault ainsi que du Centre international de recherche théâtrale que dirige Peter Brook et du Théâtre oblique.

De même, dans le domaine de la musique, les spectateurs belges ont-ils pu applaudir, toujours dans le cadre des Europalia, les concerts de l'Orchestre de Paris et ceux de l'ensemble Musique vivante que dirige Diego Masson et de l'I. R. C. A. M. sous la direction de Pierre Boulez.

En ce qui concerne les arts plastiques enfin, le souci du Ministère des Affaires étrangères est de faire connaître essentiellement l'art français actuel. C'est dans cet esprit que des collections d'art français contemporain sont formées avec le concours du Secrétariat d'Etat à la Culture et circulent dans différentes régions du monde. C'est également dans ce but que le Ministère des Affaires étrangères assure la présence de participations françaises aux grandes manifestations internationales. Il convient de signaler également l'existence, depuis 1976, d'un salon international d'art contemporain, qui aura lieu tous les deux ans à Paris et qui a été créé dans le but de faire connaître au public français les différentes écoles étrangères d'art contemporain.

L'action du Ministère des Affaires étrangères tend à montrer à l'ensemble des pays dans lesquels il intervient que l'art français continue à évoluer sous toutes ses formes et que, tout en marquant une certaine continuité avec les générations qui l'ont précédé, il est souvent à la pointe de la recherche.